Règlement particulier du tournoi de la Galette des Petits Tamis Loriolais 07 et 08 janvier 2023

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

   Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours de validation (numéro de dossier : 2202359)

2. Le juge arbitre sera Jérémy POUZET (présent le dimanche 8 janvier 2023). Le juge arbitre adjoint sera Marion DUPONT-FROMENT (présente le samedi 7 janvier 2023). Leurs décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés avant la date limite d'inscription, vétérans, séniors, juniors, cadets et minimes. Les joueurs doivent être en règle avec la FFBaD et doivent être en possession de leur licence. Le tournoi est accessible aux catégories NC à R4.

4. Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte. Les différentes séries se feront en fonction du CPPH en date du 31 décembre 2022.

5. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux répartis sur les 2 jours. Il est donc possible de s'inscrire en double et en simple ou en mixte et en double, mais pas en simple et en mixte. Suivant le nombre de joueurs et/ou le nombre de matchs, tous les tableaux se dérouleront en poules avec 2 sortants par poules, suivi d'une phase finale par élimination directe ; ou par poule unique.

6. Le montant des inscriptions s'élève à 15€ par joueur pour un tableau et à 18€ par joueur pour 2 tableaux. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée.

7. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

8. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : -Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements), paiement effectif des droits d'engagement.

9. À l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum deux raquettes, boisson, serviette…). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.

10. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes maximum, test des volants compris. Les

joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set à condition qu'ils soient de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1min40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre.

11. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match de préférence par le vainqueur. Une alternative « Scorbad » est envisagée. Le vainqueur devra entrer les résultats du match sur la tablette prévue à cet effet. Le perdant contrôlera les scores avant validation.

12. Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

13. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

14. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. La conformité de cette tenue est laissée à l'appréciation du juge arbitre.

15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.

16. Tout joueur devant quitter le gymnase doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doit obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone à la table de marque et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match suivant.

17. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer ainsi qu'aux entraineurs et coaching uniquement à 11 points et entre les sets. Respecter le nombre de 2 entraineurs par équipe.

18. Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) sont proposés par le comité d'organisation au Juge Arbitre. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

19. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente dans la salle : volant en plumes Yonex League 7. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes…) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.

20. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2022. L'inscription est possible individuellement ou par club, soit en ligne sur Badnet soit par envoi de la fiche d'inscription (par mail ou par courrier postal). Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre, au classement à l'aide du CPPH sur « Poona » au samedi 31 décembre 2022. Le tirage au sort sera réalisé le 02 janvier 2023. Le nombre de joueurs est limité aux « 100 » premières inscriptions (en fonction des places restantes dans les différents tableaux des différentes séries)

21. Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat de travail, médical…) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badmintonaura.org ou par courrier à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.

22. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant a le choix de se retirer du tableau, il peut également se trouver un nouveau partenaire, ou s'il le souhaite, l'organisateur essayera de lui

trouver un nouveau partenaire. Dans le cas où la paire décide de se retirer, une nouvelle paire sera choisie en priorité dans la liste d'attente, dans le cas contraire, dans la mesure du possible, une nouvelle paire sera constituée.

23. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

24. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

25. COVID19 : la compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi ainsi que les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou de la municipalité de Loriol-sur-Drôme.

26. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

27. Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes ou non présentes, lors du tournoi (adhérents du club des PTL, élus, personnalités sportives, bénévoles…) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :

    a. - de manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets…
    b. - de manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage…
    c. - de manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive ». Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

Le Juge Arbitre, Jérémy POUZET.